



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 26 décembre 2019

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 31 octobre 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de votre commune, en vue de la création d'un STECAL destiné à l'implantation d'un déconditionneur de biodéchets.

La commission s'est réunie le jeudi 19 décembre 2019 pour examiner ce projet, que vous avez présenté.

Après avoir présenté le projet, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de votre commune, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cet avis est à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF

M. Alain AUZET
Mairie
2, rue de la Croix des Anges
77550 REAU